

Droit de réponse au mail « Elections CSOEC 2020 » du 30 juillet de Christophe PRIEM

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Dans un mail à la profession du 30 juillet dernier, le Président de l'IFEC, Christophe PRIEM, a cité mon nom à plusieurs reprises en y associant des propos dévalorisants et en souhaitant « rétablir certaines vérités » à la suite de mon départ du syndicat qu'il préside depuis quelques mois.

En raison de **l'atteinte à mon honneur, à mon intégrité et à ma réputation** exprimée dans son mail, j'ai décidé d'exercer mon droit de réponse.

A la suite de ma désignation en septembre 2019 comme tête de liste de ce syndicat pour les élections au CSO en proposant un binôme, aucune équipe de campagne n'a été mise en place et n'a travaillé sur le moindre programme en laissant le soin aux candidats de l'élaborer par eux-mêmes.

C'est ce que j'ai fait et qui n'a pas plu.

En tant que candidat, nous n'avons bénéficié d'aucun contenu, projet, ou de ligne politique à suivre en dehors de séduire les grands cabinets ou les cabinets internationaux (qui représentent un large corps électoral pour l'IFEC) et devant lesquels nous avons dû être auditionnés.

Le syndicat a alors évoqué mon « manque de motivation et d'implication » lors de ces

« rencontres » avec les différents « représentants de la profession » ... car je ne défendais pas les mêmes idées et valeurs que les leurs.

Il faut savoir que ces « représentants de la profession » ne sont pas des élus de l'Ordre et que **certains d'entre eux ne sont même pas experts-comptables.**

Ces soi-disant « représentants » sont en réalité des personnalités dirigeantes de grands cabinets membres de mouvements d'influence tels que la F3P ou l'USEC.

Dans le mail de son président, l'IFEC met également en cause mon engagement alors même que je suis élu régional depuis 8 ans et que je préside le CRO d'Aquitaine depuis 6 ans avec **conviction** et **engagement.**

J'attends encore d'ailleurs, à ce titre, les fameuses « remontées de terrain » évoquées par Christophe PRIEM en sachant désormais que le terrain de son syndicat se borne aux tours parisiennes de la défense...

J'attends également qu'il démontre quelles seraient les promesses que je n'aurais pas tenues !

J'ai par ailleurs intégré les bureaux du CSO et du syndicat national en qualité d'invité permanent et à aucun moment je n'ai manqué la moindre réunion régionale ou nationale d'une instance dans laquelle je me suis engagé. J'ai même, en complément, assisté aux manifestations d'autres CRO pour développer les synergies.

Je ne crois pas connaître un confrère en Aquitaine qui remettrait cette vérité en doute. Aussi, j'entends élargir **mon engagement** à l'ensemble des Territoires de métropole et d'Outre-mer avec **l'association RECIT** que j'ai récemment créée pour représenter **tous les cabinets** en transparence et avec indépendance.

Pour ceux qui auraient besoin d'informations complémentaires, ci-joint, par

exemple, les liens vers le communiqué qui présente [RECIT](#) et vers mon interview pour [Compta Online](#) qui témoignent de mon engagement, de la force de mes convictions et des ambitions que j'entends mener avec **RECIT**.

Enfin, je souhaite revenir sur le déroulement du Conseil syndical du 7 février 2020, piloté par les fameux « représentants de la profession », qui a motivé le retrait de ma candidature et ma démission de ce syndicat :

En effet, le « vote » du conseil syndical du 7 février 2020 à l'issue duquel Virginie VELLUT a été désignée, à ma place, comme tête de liste pour les élections au CSO remettait en cause un vote antérieur du 24 septembre 2019 qui nous désignait comme binôme à la tête duquel j'étais positionné. A-t-on déjà vu, dans des organisations respectables, la remise au vote d'une résolution adoptée à la quasi-unanimité quelques semaines après son adoption ?

A-t-on déjà vu, dans des organisations respectables, la mise au vote d'un sujet non inscrit à l'ordre du jour ?

Même pour les sociétés commerciales, les tribunaux condamnent systématiquement les actionnaires qui ont révoqué les dirigeants sans qu'ils ne soient prévenus car cela contrevient aux droits élémentaires de la défense. A cette occasion, j'ai néanmoins pris conscience de la nature des valeurs humanistes prônées par mon ancien syndicat et de la nécessité de créer [RECIT](#) pour proposer une alternative transparente et indépendante lors des prochaines élections.

J'aurais bien sûr préféré ne pas avoir à étaler sur la place publique ces procédés peu valorisants de notre profession et notamment d'un de ses syndicats historiques, mais celui-ci m'y a contraint par la mise en cause gratuite et irrévérencieuse contenue dans la communication qui a été adressée le 30 juillet.

En m'attaquant de la sorte, non seulement ce syndicat porte atteinte à mon honneur, à mon intégrité et à ma réputation mais il nuit également à la fonction que j'exerce, et donc à l'institution régionale que je représente, depuis 6 ans en Aquitaine.

Il me semblait dès lors important de **rétablir réellement « certaines vérités »** et je reste mobilisé pour défendre notre profession avec **RECIT** tout en sachant que je ne pourrai le faire qu'avec vous et votre soutien.

Bien confraternellement,



Alexandre SALAS-GORDO

Président de RECIT

Président du CRO Aquitaine

asg.recit@gmail.com

Je soutiens

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SALAS-GORDO.

[Se désinscrire](#)

